

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE - EHPAD DE PLEINE-FOUGÈRES
1^{ER} DÉCEMBRE 2023

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS

N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir	Maintenue ou non maintenue après analyse des éléments reçus	Eléments d'analyse de l'équipe d'inspection
Prescription 1 (Écart 1)	Prévoir une information sans délai du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en cas de survenue d'une crise sanitaire.	Article L331-8-1 du CASF	Immédiatement	Protocole modifié	Maintenue	Prescription maintenue au vu de l'absence de réponse de l'établissement.
Prescription 2 (Écart 2)	Améliorer la déclaration en cas d'EIGS.	Article L1413-14 du CSP	Immédiatement		Maintenue	Prescription maintenue au vu de l'absence de réponse de l'établissement.

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Recommandation 1 (Remarques 1, 2, 3 et 4)	<p>Améliorer la gestion de crise sanitaire en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettant en œuvre une cellule de crise le plus préocement possible ;- Assurant un pilotage immédiat et constant de la gestion de crise ;- Déclenchant les renforts en personnel dès l'alerte effectuée ;- Formant le personnel de l'établissement ;- Impliquant le personnel dans l'élaboration des outils et plans de gestion de crise et en portant ces derniers à la connaissance de tous les professionnels de l'établissement.